

VISION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'UPAP

I. Vision

Etre un réseau postal unique en Afrique faisant partie intégrante du réseau postal mondial et garantissant des produits et services modernes de qualité en vue de satisfaire la clientèle.

II. Mission

Promouvoir des réformes en vue de développer le réseau postal physique, électronique et financier dans tous les pays membres et encourager la coopération entre parties prenantes

III. Objectifs stratégiques

Objectif 1 : Créer un réseau de contact suffisant et performant et des réseaux intra-africains d'acheminement du courrier

- a) Sensibiliser les gouvernements à reconnaître la poste comme l'un des moteurs du développement socioéconomique, donner la priorité aux programmes de développement postal dans les plans de développement national et promouvoir la création d'unités d'affaires multiservices dans les bureaux de postes à la fois des zones rurales et urbaines;
- b) Définir les normes de qualité conformément aux normes internationales et aux attentes de la clientèle et contrôler régulièrement leur réalisation ;
- c) Faire référence aux meilleures pratiques pour améliorer la qualité, diversifier les produits et promouvoir la distribution à domicile ;
- d) Promouvoir les projets sous-régionaux et sensibiliser les pays-membres à la nécessité de mettre en place un réseau d'acheminement transfrontalier et intra-africain par voie terrestre pour compléter l'acheminement par voie aérienne et minimiser l'acheminement triangulaire.

Objectif 2 : Créer de nouveaux produits et services basés sur les TIC et développer les services financiers postaux en Afrique

- a) Poursuivre la mise en œuvre de projets tels que l'E-Poste Afrique qui faciliteront l'introduction des produits et services basés sur les TIC et Promouvoir la fourniture de services à valeur ajoutée tels que le suivi et localisation ;
- b) Entrer en étroite coordination avec la Commission de l'Union africaine en vue de l'identification et la mise en œuvre de projets postaux phares sur le continent, tels que la connectivité électronique ;
- c) S'associer à d'autres acteurs en vue de trouver des sources de financement et développer spécialement un réseau financier efficace qui permet le transfert sécurisé et efficace de fonds des migrants tout en contribuant au développement socioéconomique.

Objectif 3 : Améliorer l'efficacité et renforcer les capacités du Secrétariat général de l'UPAP et des administrations Postales

- a) Elaborer et mettre en œuvre un modèle de structure qui répond à la mission et aux objectifs de l'Union et employer un personnel adéquat et qualifié par recrutement et/ou sur détachement par les membres ;
- b) Promouvoir les principes de régie d'entreprise, surtout l'esprit d'équipe, de responsabilité et l'adhésion aux valeurs fondamentales institutionnelles spécifiques ;
- c) Travailler en étroite collaboration avec les pays membres, l'Union africaine (UA), l'Union postale universelle (UPU), et d'autres organisations pour la formation/renforcement des capacités en matière de nouvelles connaissances ;
- d) Faciliter l'introduction/l'amélioration des techniques modernes de gestion dans les pays membres en signant des accords de partenariat et en faisant référence aux meilleures pratiques;
- e) Entreprendre des études et recherches visant à améliorer les services postaux;
- f) Encourager les pays à posséder des techniques d'obtention de données précises et créer une banque de données fiable ;
- g) Mettre à disposition des outils de travail adéquats en vue d'améliorer l'efficacité et les conditions générales de travail ;
- h) Améliorer la situation financière de l'UPAP en diversifiant les stratégies de collecte de revenus : le marketing du bulletin d'informations "Nouvelles de l'UPAP", la sollicitation de financements volontaires pour des projets spécifiques, l'élaboration de mesures pouvant faciliter l'adhésion de nouveaux membres et la construction du bâtiment du siège de l'UPAP qui apporterait des sources de revenus supplémentaires.

Objectif 4 : Créer un territoire postal unique en Afrique

- a) Travailler en étroite collaboration avec l'UA afin de faciliter l'adhésion de tous les pays africains à l'UPAP ;
- b) Mettre en œuvre les recommandations de l'étude de l'UA sur le secteur postal en vue d'harmoniser la réglementation et d'adopter les meilleures pratiques internationales adoptée par la Conférence des ministres en charge des TIC tenue au Caire en 2008 ;
- c) Renforcer la coopération entre les pays africains et avec les partenaires dans le monde afin de partager les meilleures pratiques, les expériences et l'expertise ;
- d) Assurer une coordination étroite avec les organisations postales sous-régionales africaines (CPAO, EARPTO, SAPOA COPTAC), en vue de l'harmonisation et l'utilisation optimale des ressources disponibles ;
- e) Garantir l'harmonisation des positions lors des rencontres internationales en vue de sauvegarder les intérêts de l'Afrique sur des questions d'intérêt telles que les Frais Terminaux

Objectif 5 : Promouvoir des réformes en vue du développement durable de la Poste

Sensibiliser et encourager les pays membres à entreprendre surtout les réformes nécessaires suivantes en vue du développement durable de la Poste, conformément aux recommandations de l'étude de l'UA sur le secteur postal, adoptée par la Conférence des ministres en charge des TIC tenue au Caire en 2008 :

- a) Réviser les statuts juridiques de l'entreprise postale afin d'accroître son autonomie de gestion;
- b) Moderniser et transformer la poste en une entité commerciale afin d'accroître sa capacité d'autosuffisance ;
- c) Procéder à la nette séparation des fonctions du régulateur et des opérateurs postaux ;
- d) Encourager les investissements du secteur privé dans le secteur postal par la promotion du partenariat public/privé.

Objectif 6 : Promouvoir une contribution responsable et positive en faveur de la communauté et de l'environnement

Entreprendre les activités suivantes pour promouvoir la responsabilité sociale d'entreprise :

- a) Interaction régulière avec la communauté hôte concernant notamment les réunions destinées à résoudre les questions d'intérêt national et de bien-être de la communauté locale.
- b) Participation aux activités sociales au sein de l'environnement immédiat.
- c) Promotion d'initiatives qui assurent la protection des intérêts des pays membres.